

AVIS

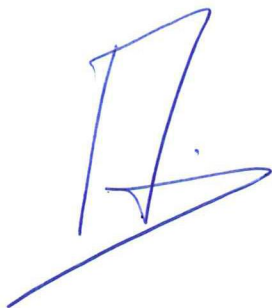
Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a adapté par délibération du 21 mars 2025 le règlement communal concernant la fixation de la participation communale à l'allocation de vie chère, respectivement à l'allocation de vie chère « eau ».

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 14 avril 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
Facebook: GemengBetzder Instagram: gemeng_betzder
betzdorf.lu

